

1^{ère} Lecture : 2 Maccabées 7,1-2,9-14I. Contexte

« Maccabée » est un surnom donné à un certain Judas, troisième des sept fils d'un certain Mattathias, prêtre de Modin (à cent kilomètres au nord-ouest de Jérusalem), pendant l'occupation de la Palestine par les Grecs au 2^{ème} siècle a. C. Ce terme signifie « marteleur », parce que Judas fut un guerrier intrépide et indomptable dans ses nombreux combats contre ses ennemis. Ce terme fut par la suite donné à ses frères et à ses partisans, qui faisaient partie des Assidiens, « les pieux » [hassidim], juifs fidèles à la Loi, opposés à de nombreux juifs impies et apostats, et persécutés par les rois grecs qui voulaient les paganiser. Le deuxième livre des Maccabées n'est pas la suite du premier, mais l'explication de certaines parties de 1 M 1 – 7.

Le Plan en est :

- | | | |
|------|--|---------|
| I. | <u>Invitation à célébrer la Dédicace :</u> | (1-7) |
| | Deux lettres et préface de l'auteur | |
| II. | <u>Temple profané et colère de Dieu :</u> | (3-7) |
| | A. <u>Préservation miraculeuse du Trésor</u> | (3) |
| | B. <u>Dégradation sous Antiochus IV :</u> | (4-5) |
| | 1) Hellénisation et luttes intestines | (4) |
| | 2) Massacres et pillage du Temple | (5) |
| | C. <u>Oppression sanglante :</u> | (6-7) |
| | 1) Persécution et martyre d'Eléazar | (6) |
| | 2) Martyre de sept frères et de leur mère | (7) |
| III. | <u>Temple purifié et secours de Dieu :</u> | (8-11) |
| | A. <u>Revanche prise sur les païens :</u> | (8-9) |
| | 1) Luttes de Judas Maccabée | (8) |
| | 2) Humiliation et mort d'Antiochus IV | (9) |
| | B. <u>Relèvement laborieux :</u> | (10-11) |
| | 1) Dédicace et reprise des hostilités | (10) |
| | 2) Victoire et paix avec Antiochus V | (11) |
| IV. | <u>Délivrance et temple protégé par Dieu :</u> | (12-15) |
| | A. <u>Combats courageux dans la piété :</u> | (12-13) |
| | 1) Campagnes de représailles de Judas | (12) |
| | 2) Défaite et traité d'Antiochus V | (13) |
| | B. <u>Triomphe décisif sur Nikanor :</u> | (14-15) |
| | 1) Tentative de destruction du Temple | (14) |
| | 2) Ardeur de Judas et mort de Nikanor | (15) |

Notre texte se situe au temps où Antiochus IV, dit Épiphane, travaille à paganiser entièrement la vie juive. Il vient de profaner le Temple, d'y introduire les idoles, d'interdire la Loi de Moïse, mais, devant la résistance des fidèles à la Loi, il lance une cruelle persécution où beaucoup meurent. L'écrivain sacré explique alors le sens et la cause de la persécution : Dieu a voulu cette persécution à cause des péchés de son peuple et au moment où sa conversion était encore possible ; il est intervenu par sa justice miséricordieuse pour ranimer la foi des tièdes et affermir la foi des fidèles à la Loi. Vient alors, juste avant notre texte, le martyre du vieillard Eléazar, docteur de la Loi, qui meurt pour la foi, afin de laisser à tous un exemple de courage et de vertu. Le martyre des sept frères et de leur mère a un autre motif : mourir dans la fidélité à la Loi et dans la foi en la résurrection, pour que vienne le Règne de Dieu. Notre texte omet la mort des trois derniers frères et de la mère.

II. Texte

1) Martyre ou témoignage des deux premiers frères (v. 1-9)

- v. 1 : « Sept frères avec leur mère, le roi (Antiochus) voulut les contraindre à manger du porc ». Le texte met en tête les sept frères et leur mère, parce qu'il veut mettre en évidence la foi et leur courage et non les sévices du roi : « Les sept frères, recueillis avec la mère, étaient obligés par le roi de toucher à des viandes porcines proscrites ». Ce n'est même pas manger, c'est seulement « toucher, ἐφάπτω », prendre un petit morceau. Le roi tente les sept frères et leur mère d'une façon insidieuse : ou bien enfreindre légèrement une petite loi ou bien perdre la vie. C'est une grande tentation : humainement parlant, qu'est un péché véniel pour la forme en comparaison de la mort ? Déjà, quand la vie est sans danger, on commet le péché pour ne pas être contrarié dans sa façon de vivre. Que ne ferait-on pas alors devant la mort pour l'éviter ? Le roi oblige de toucher seulement à un peu de viande interdite par la Loi : Est-ce tellement important d'en manger pour garder la vie ? La vie ne vaut-elle pas plus que cette infime infraction ? Et puis, par le repentir, ne retrouve-t-on pas facilement sa tranquillité par le pardon de Dieu, alors qu'en mourant, on ne retrouve pas sa vie ? Cette interdiction de manger de la viande de porc nous fait songer à l'abstinence de viande que l'Église demandait jadis sous peine de péché mortel. De soi-disant chrétiens trouvaient cette loi exagérée et ridicule, et, depuis que l'Église l'a maintenant remplacée par un autre acte de pénitence, ils en sont heureux mais rejettent aussi ce nouvel acte. Comment s'en étonner, lorsque, à propos des lois très importantes que le Pape ne cesse de rappeler en notre temps de culture de permissivité et de mort, on se plaît à les critiquer avec hargne ou mépris, et on les enfreint de son propre chef. Les sept frères, au contraire, ont l'esprit de la lettre et en savent la gravité. C'est donc une grande et insidieuse tentation que les sept frères et leur mère ont à vaincre. Le roi en amplifie même l'acuité, en les « suppliciant auparavant par des coups de fouet et de nerf (de bœuf) ». Il le fait dans deux buts : d'une part les affaiblir et les effrayer ; d'autre part leur montrer qu'il sera inflexible et insensible.

- v. 2 : « L'un d'eux déclara au nom de tous ». Il s'agit de l'aîné. La cruauté du roi aurait-elle laissé pour la fin les plus faibles, le cadet et la mère, espérant que par leurs cris ils supplieraient frères et fils de céder à la volonté royale ? C'est possible. En tout cas, l'aîné, appelé plus loin « le premier » (v. 7), se montre le porte-parole de tous et exprime la pensée commune de cette famille bien unie : « Nous sommes prêts à mourir plutôt que de transgresser les lois de nos pères ». Il donne ici le sens de la loi interdisant de manger du porc, et tout le chapitre y reviendra. En effet cette loi infime et purement extérieure est dite :
 - ramasser en elle les lois des pères (v. 2 et 37), les lois de Dieu (v. 9.11.23), la Loi donnée par Moïse (v. 30) ;
 - proclamer que le Seigneur est le seul Dieu (v. 37) ;
 - souiller l'âme quand on l'enfreint (v. 40).
 Ainsi, une petite loi a la valeur de toute la Loi, et exprime toute la Loi (comme Jc 2,10 le dit aussi), touche l'âme et forme l'homme intérieur, le rend attentif à Dieu et fait correspondre ses pensées et ses actes à celles de Dieu, est une profession de foi en Dieu unique et un témoignage de la soumission que tous les hommes lui doivent.

C'est ce que nous avons vu au 22^e Ordinaire B, mais dans un contexte de relations et de pratiques entre juifs. C'était à propos de l'obligation, donnée par leurs pères, de se laver les mains avant le repas. Elle avait pour but d'aider à pratiquer, d'un cœur pur, la Loi de Moïse, mais les pharisiens négligeaient ce but et pratiquaient cette obligation par souci de la bonne renommée. C'est pourquoi Jésus insistait sur la pureté du cœur qui cherche à n'offenser Dieu en rien et à tout faire pour lui. Ici les sept frères et leur mère ont gardé intact le vrai sens de la Loi et de toutes les lois. Le roi a bien compris que cette moindre

loi concerne toute la Loi et toute la religion : en s'y attaquant, il savait que la violation de cette loi finirait par détruire toute la Loi ; c'est d'ailleurs à propos de cette même loi que le vieillard Eléazar était mort.

- v. 3-6 (omis) : Furieux, le roi ordonne alors de torturer le premier. On lui coupe la langue, on lui arrache le cuir chevelu, on l'ampute des mains et des pieds, et on le brûle lentement sur un gril ; mais lui et les autres s'encourageaient mutuellement avec leur mère à tenir bon, afin d'obtenir la compassion de Dieu.
- v. 7-8 (omis) : L'aîné étant mort, on fait subir au deuxième le même traitement.
- v. 9 : « Toi, qui es un scélérat, tu nous arraches à cette vie présente ». Au moment d'expirer, le deuxième clame au roi son injuste cruauté et sa juste défaite de ne pas être obéi ; par là, il lui montre également qu'il a gardé toute sa lucidité et que Dieu l'a aidé à surmonter ses souffrances, et il l'informe encore que sa violence est vaine alors que lui-même sait pourquoi il meurt. Il ajoute, en effet, en l'assurant de la fidélité de ses frères jusqu'à la mort : « Mais, puisque nous mourons par fidélité à ses lois », littéralement « au profit de ses lois », c.-à-d. que leur mort consolide les lois de Dieu. « Le Roi du monde nous ressuscitera pour une vie éternelle », littéralement « pour la ré-existence éternelle de la vie ». Il ne faut pas prendre l'expression « vie éternelle » dans le sens donné par Jésus. Le jeune homme songe seulement à une reviviscence à la même vie qu'il perd, tandis que Jésus parle de la vie même de Dieu que le croyant obtient par la grâce du Saint-Esprit. Grandes seront donc sa surprise et sa joie, quand il se verra au sein de la Sainte Trinité !

2) Témoignage des deux frères suivants (v. 10-14)

- v. 10 : « Après celui-là, le troisième fut mis à la torture ». Le roi, qui ne croit pas en Dieu, [qui est] le Roi du monde, mais qui croit en sa propre puissance terrestre contre laquelle, pense-t-il, ce Dieu d'Israël ne peut rien, poursuit sa décision d'arriver à bout du troisième, lui-même, tout en étant impressionné à la vue des souffrances subies par les deux premiers. Mais le troisième, encouragé par la mort héroïque de ses deux frères, présente de lui-même sa langue et ses mains à couper, parce qu'il veut faire de lui-même et de sa mort un sacrifice à Dieu, et que, pour qu'un sacrifice soit valable, il faut le faire volontiers et résolument en prononçant une prière et en offrant de ses mains une victime à la place de soi-même.
- v. 11 : « C'est du ciel que je tiens ces membres », littéralement « que je les ai acquis », terme (κτάομαι) qui signifie « faire exister pour soi ce qui vient de ce qui est déjà » (Saint Sacrement C, p. 3). Il dit donc qu'il est reconnaissant et qu'il a fait sien ce qu'il a reçu de Dieu. « Mais, sed » selon la Vulgate est littéralement « et, καί » en grec. Il n'y a pas opposition mais continuité : comme il a mis ses membres au service de Dieu durant sa vie, il continue de le faire dans sa mort. « Et à cause de sa Loi je les méprise », littéralement « Et à cause de ses lois je les vois-de-haut », c.-à-d. je m'en détache sans les perdre de vue, parce que toutes les lois de Dieu que j'accomplissais par ces membres me les demandent. « Et c'est par lui que j'espère les retrouver », littéralement « Et d'auprès de lui j'espère les recouvrer de nouveau ». Le verbe « recouvrer, κομίζω » signifie : recevoir et transporter avec soi ce qui a été promis en récompense. Les membres qu'il a mis au service de Dieu et qu'il offre maintenant, Dieu les garde auprès de lui, et les lui remettra en récompense de sa fidélité.
- v. 12 : « Le roi et sa suite furent frappés du courage de ce jeune homme », littéralement c'est « étaient abasourdis de l'âme de ce jeune ». Le terme « être abasourdi, ἐκπλήσσομαι » signifie : avoir l'esprit renversé par le caractère extraordinaire d'un fait ou d'une

révélation qui dépasse toute compréhension humaine et qui vient de Dieu (voir Sainte Famille C, p. 9). L'imparfait indique une impression profonde et durable. Le roi et sa suite ne comprennent pas le sacrifice de lui-même que le jeune homme exprime par ses gestes et ses paroles ; c'est un mystère pour eux, ils ne le perçoivent que sous forme de l'attitude surhumaine du jeune homme « qui comptait pour rien les souffrances ». Lui voit dans ses souffrances la pression qui le fait passer de cette vie mortelle à la résurrection dans la vie éternelle ; eux y voient le cri de la chair qui veut conserver cette vie périssable.

- v. 13 : « Lorsque celui-ci fut mort », mais littéralement le terme est spécial : « Tandis que celui-ci aussi échangeait (l'existence) » ; on aura encore ce verbe « μεταλλάσσω » au v. 14. L'écrivain sacré donne une belle image de la mort : elle est l'échange de cette vie contre celle de la vie du Ciel. « Le quatrième frère fut soumis aux mêmes tortures », mais littéralement la construction est l'inverse de celle du v. 1 : là, les frères étaient mis en évidence, alors qu'ici c'est le roi et sa suite : « Ils tourmentaient semblablement le quatrième, le suppliciant ». Comme ce dernier terme est le même qu'au v. 1, mais ici à l'actif et là au passif, il y a, de la part de l'écrivain sacré, une intention, me semble-t-il : celle de montrer que ce n'est pas sans motif que les bourreaux se penchent sur le quatrième frère. Ce motif découle de l'attitude, étonnante pour eux, du troisième qui se montrait supérieur aux souffrances et à eux : ils veulent percer le mystère de son intrépidité, et de son espérance, en mettant du leur dans les tourments dont ils le supplicient. Le verset suivant sera la réponse à leur étonnement.
- v. 14 : « Sur le point d'expirer », littéralement « advenu en vue de décéder ». « Advenir » indique, rappelons-le, un fait où Dieu intervient, et « décéder, τελευτάω » indique la fin (τέλος), l'achèvement de la vie antérieure qui a atteint sa destinée (voir 1^{er} Avent C, p. 8). On avait à peu près une expression semblable pour le deuxième frère : « Advenu dans le dernier souffle », traduit par « Au moment de rendre le dernier soupir », « souffle, πνοή » indiquant l'esprit que l'homme reçoit de Dieu pour vivre et donc le don de la vie tenue dans la main de Dieu. Aussi aurons-nous dans les paroles du quatrième frère un contenu semblable à celles du deuxième et surtout du troisième frère.

« Il vaut mieux mourir », littéralement « que ceux qui échangent (l'existence) », comme au verset précédant. « Par la main des hommes » ou plutôt « par les hommes » (ἄνθρωπος). Il est mis en contraste avec « par Dieu » qui va suivre. « Quand on attend la résurrection promise par Dieu », littéralement « attendent les espérances (données) par Dieu d'être ressuscités de nouveau par lui ». Le « de nouveau » insiste sur la reviviscence, mais, selon une lecture chrétienne, ce pourrait être la résurrection de la chair à la fin du monde. Le quatrième frère affirme également la résurrection par Dieu, mais pour tous ceux qui meurent pour Dieu, et donc pas seulement pour les juifs fidèles à Dieu mais aussi pour ses bourreaux et les païens s'ils attendent cette espérance.

« Tandis que toi », littéralement c'est « Car pour toi ». Ce « car » indique que le roi, par son impiété et sa méchanceté, rejette cette espérance de la résurrection. « Tu ne connaîtras pas la résurrection pour la vie éternelle », littéralement « il n'y aura pas de résurrection pour la vie », le terme « éternelle » étant de trop. Les impies aussi ressusciteront mais pour un sort différent : il y a en effet une mort éternelle. Le Lectionnaire fait de ce texte une lecture chrétienne.

Conclusion

On pourrait résumer ce texte par la réponse à la question : Qui est vainqueur, le roi et sa suite qui donnent la mort, ou Dieu et ses serviteurs qui acceptent la mort ? Deux réponses se présentent :

- a) S'il n'y a que cette vie-ci, le vainqueur est le roi et ses valets, les puissants impies de ce monde qui oppriment et suppriment ceux qui n'adoptent pas leur façon de penser et de vivre. Dès lors, à quoi sert de crier à l'injustice, quand ces puissants en tout toujours triomphent ? Et s'ils triomphent, leur victime n'ont-ils pas eu tort de mépriser leur vie et de ne pas tenir compte des menaces ? Et si les victimes ont souffert la mort pour obéir à Dieu, n'ont-ils pas cru en un Dieu qui n'existe pas puisqu'il les laisse souffrir et mourir ? Au fond, puisqu'il faut quand même mourir un jour, mieux vaut la retarder le plus possible puisqu'il n'y a que cette vie-ci.
- b) Mais la réponse que suggère le texte est tout autre : c'est Dieu et ses serviteurs qui triompheront, et cela, parce qu'il y a une autre vie que celle-ci, une vie après la mort, une vie qui ne finira pas, et où il n'y aura plus de souffrances, de peines, d'injustice ni de mort. Ils triomphent déjà dans cette vie, puisqu'ils sont plus forts que la souffrance et la mort qu'ils subissent. Dès lors, à quoi sert de crier à l'injustice, sinon pour que les impies reconnaissent leur erreur et cherchent la vie éternelle grâce au témoignage rendu à Dieu qui promet cette vie ? À part cela, mieux vaut quitter cette vie périssable pour obtenir la vie impérissable.

Le texte montre bien le contraste qu'il y a entre la vie mortelle et la vie immortelle, entre quelques instants de souffrance et la joie éternelle. Mais il montre aussi l'importance de la fidélité à Dieu jusque dans les plus petites choses, comme l'abstinence de viande de porc. Car les lois infimes et modifiables n'ont pas le sens que l'homme leur donne, mais le sens que Dieu leur donne. Quand l'homme donne à son existence le sens qui lui plaît, les lois du peuple de Dieu sont critiquées ou dévaluées. Mais la foi véritable choisit le sens voulu par Dieu. Ainsi, la Loi mosaïque, qui ne touchait qu'à quelques aspects de la vie humaine, servait à préparer à la venue du Christ ; à plus forte raison la Loi évangélique, qui prend toute la vie jusque dans le détail, doit-elle être vue comme entretenant l'union au Christ qui est présent.

À cette époque des Maccabées, les juifs, qui savaient depuis longtemps que la vie après la mort était plus importante, plus valable, meilleure que la vie terrestre pour les âmes fidèles à Dieu, savent maintenant que le passage de cette vie terrestre à la vie de l'au-delà se fera par la résurrection des corps, c.-à-d. par la victoire sur la mort et par le recouvrement de la vie antérieure juste. Le deuxième et le quatrième frère l'affirment comme une vérité sûre. Notre texte évoque donc l'eschatologie. Les sept frères ne l'envisagent encore que comme « une ré-existence éternelle de la vie », mais pour nous qui avons la révélation du Christ, il s'agit de la vie même de Dieu qui diviniserà ceux qui auront cru fidèlement au Christ. Comme tous les hommes meurent, tous ressusciteront corporellement, mais ceux qui auront voulu la vie divine par l'obéissance à Dieu ressusciteront et demeureront dans la vie éternelle du Christ, tandis que ceux qui auront seulement vécu pour cette vie terrestre ressusciteront et demeureront dans la mort éternelle. Cette révélation de la résurrection, donnée par notre texte à propos du martyr des sept frères, fait davantage ressortir le lien que nous avons plusieurs fois constaté entre la persécution et l'eschatologie : c'est dans la persécution que l'on comprend le mieux la vie éternelle et le bienfait de la Parousie du Seigneur. Les martyrs chrétiens, Étienne le premier, en effet, ont eu un sens et un désir aigus de l'accueil que le Christ leur réservait dans le Ciel. C'est pourquoi, l'Église, à ses débuts, ne canonisait que les martyrs ; et quand il n'y eut plus de persécutions sanglantes de la part des juifs et des païens, elle canonisa ceux qui vécurent héroïquement l'Évangile, car une vie chrétienne vécue parfaitement est un long martyr. C'est dans cet esprit qu'avant le Concile Vatican II et depuis le deuxième siècle, elle célébrait comme mémoire, la fête des sept frères et de leur mère (1^{er} août), les frères étant appelés « les sept frères Maccabées », bien qu'ils ne portent pas ce nom dans l'Écriture, mais par analogie de leur courage devant la mort avec le courage de Judas Maccabée et de ses quatre frères (Cfr 1 M 2 ; 2 M 5 et 8). C'est qu'elle voyait dans ces martyrs de l'Ancien Testament l'annonce et l'anticipation du Christ qui est mort par fidélité à la mission reçue du Père, ainsi que l'annonce et l'anticipation des saints qui ont imités le Christ.

Épître 2 Thessaloniens 2,16 – 3,5

I. Contexte

Cette deuxième lettre, avons-nous vu, parle abondamment de l'eschatologie finale, de la Parousie du Seigneur. Elle nous révèle une chose importante : la vie chrétienne ne peut être parfaitement vécue dans la fidélité que si elle sous-entend par l'attente de la Parousie. C'est déjà vrai pour toute activité terrestre : le bon résultat d'un travail dépend de la valeur attribuée au but qu'on se propose d'atteindre : si un travail n'a de sens ou est vu comme une simple occupation, on se laisse aller, on le fait à moitié, voire malhonnêtement. Il en est de même de la vie chrétienne : oublier ou négliger de vivre dans la fidélité les réalités actuelles pour obtenir la récompense de la vie éternelle en Dieu, c'est se condamner à vivre pour la terre et à mener une vie païenne dans un formalisme chrétien.

Notre texte est à cheval sur la 2^{ème} et la 3^{ème} partie. Dimanche dernier, Paul priait la miséricorde eschatologique de Dieu de « glorifier le Nom du Christ dans les Thessaloniens et eux en lui », et les engageait à attendre la Parousie sans s'alarmer de vaines pensées et de fausses paroles, car si le Jour du Seigneur sera terrible pour les impies, la Parousie sera bienfaisante pour les fidèles. Maintenant, il va engager les Thessaloniens à la persévérance afin qu'ils ne soient pas privés de ce but bienheureux. Les trois parties de notre texte ont les accents de la prière et montrent donc que la persévérance n'est possible qu'avec la grâce de Dieu. C'est en tenant compte de cela que seront intitulées les trois parties.

II. Texte

1) Que Dieu affermisse la fidélité des Thessaloniens (v. 16-17)

- v. 16 : « Laissez-vous reconforter par ». Ces termes viennent du v. 17 qui suit, sont à l'actif, et ont, comme sujet au singulier au début de notre verset : « Lui, Notre-Seigneur Jésus-Christ et Dieu notre Père ». Paul place Notre-Seigneur Jésus-Christ avant Dieu le Père, parce qu'il vient de parler de la Parousie, et pour souligner qu'à travers son humanité glorifiée la divinité de Jésus manifeste le Père. D'où le pronom « lui » au singulier (= Dieu), mais qu'on peut attribuer à Jésus seul comme fait le Lectionnaire, car les deux verbes de la principale du v. 17 sont au singulier, encore que le Lectionnaire les mette au pluriel ; les deux verbes des subordonnées de notre verset sont également au singulier, encore que le Lectionnaire les attribue au Père seul. Les termes de ces deux subordonnées : « aimer », « donner », « reconfort », « espérance », « dans la grâce » expriment l'action du Saint-Esprit ; de plus, « aimer », en tant que première subordonnée, peut être attribué au Père, et le reste en tant que deuxième subordonnée au Seigneur Jésus-Christ. Tout le v. 16 est donc une formule trinitaire. Ceci montre deux choses :
 - a) À la Parousie, nous verrons vraiment Dieu tel qu'il est par le Christ glorieux dans l'Esprit Saint.
 - b) La Sainte Trinité s'est déjà manifestée et nous a comblés de ses dons divins par le Saint-Esprit dans l'Église à la Pentecôte et au baptême.

« Qui nous a aimés » : l'Amour du Père, déversé dans nos cœurs par le Saint-Esprit, enveloppe et pénètre tous les membres de l'Église, apôtres et fidèles. « Et qui nous a donné toujours », mais le « toujours » est littéralement « éternel, αἰώνιος » qualifiant le terme suivant « reconfort » ou « exhortation ». Le Seigneur Jésus a donné à son Corps, l'Église, deux dons du Saint-Esprit, pour qu'elle marche fidèlement vers la Parousie :

- a) « le reconfort ou exhortation éternelle » : c'est le soutien divin, céleste, incorruptible et donc tout puissant, donné dans le temps et agissant continuellement, si bien que nous pouvons atteindre cet événement qui nous dépasse, la Parousie, avec force, joie et fidélité dans les efforts.

b) « la joyeuse espérance », littéralement « la bonne espérance » : c'est l'élan spirituel, parfaitement adapté à chaque membre de l'Église, et sous-tendant l'attente constante du but à atteindre, si bien que nous pouvons surmonter épreuves, tentations, lassitudes, adversités, obstacles, persécutions.

Ce réconfort et cette espérance nous sont donnés "dans la grâce" c.-à-d. qu'ils ne viennent pas de l'homme mais de la grâce à accueillir, et que nous devons employer constamment les moyens pour que cette grâce agisse, notamment la prière que Paul va faire au verset suivant.

- v. 17 : « Laissez-vous réconforter », littéralement « qu'il vous réconforte (ou exhorte) vos cœurs ». C'est plus qu'un accueil, c'est un accueil actif par la prière, ce moyen puissant que Dieu attend pour exaucer et dont Jésus disait qu'il fallait toujours employer et cela sans se lasser. Paul demande et invite les Thessaloniens à demander deux choses (comme il sied à la marche) :

a) « qu'il exhorte vos cœurs » : le soutien du Saint-Esprit consiste en lumière et en force, car les dangers et les combats de la vie chrétienne ne font jamais défaut, et, comme toute montée, la montée vers la Parousie ne peut se faire sans efforts et peines. Le verbe au singulier = l'unité du Père et du Fils.

b) « qu'ils affermissent votre cœur », mais « votre cœur » a déjà été dit à « qu'il exhorte » ; littéralement nous avons « qu'il affermisse », au singulier, pour marquer l'union de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Dieu notre Père. « Dans tout ce que vous pouvez faire et dire de bien », littéralement « dans toute œuvre et parole bonne ». C'est toute la pratique de la vie chrétienne que Paul envisage, et envisage d'une façon générale, car il la précisera après notre texte. Les chrétiens sont dans le monde qui est égoïste, jouisseur, violent, et ils ont besoin d'être fermes pour ne pas se laisser entraîner.

Réconfort du cœur et affermissement des actes leur étant nécessaires, que les Thessaloniens se joignent à la prière de Paul.

2) Que Dieu fasse réussir la mission des apôtres (v. 1-2)

- v. 1 : « Priez pour nous », c.-à-d. pour les apôtres dont Paul fait partie. Paul demande aux Thessaloniens de prier pour eux, car, si la prière des apôtres pour les fidèles est nécessaire à ceux-ci – c'est même, là, la fonction des apôtres (Ac 6,4) –, la prière des fidèles l'est aussi à la mission des apôtres. Investis de la mission de Jésus et assurés de l'assistance du Saint-Esprit, les apôtres avaient tout ce qu'il fallait pour accomplir convenablement leurs activités apostoliques ; mais nous avons déjà vu que Dieu a fait dépendre de la prière l'exaucement de ce qu'il veut que l'on fasse, que la prière maintient la conviction que l'activité demandée jusqu'à son issue est à attribuer à Dieu, et que toute prière, qui est à faire sur le modèle du « Notre Père », est communautaire. Même la prière privée doit se faire en union avec l'Église et par la médiation de Jésus. Dieu a voulu que ce moyen, puissant sur lui, se situe dans le lien qui unit ses enfants. Dans une famille bien unie, le souci des parents est l'entente des enfants ; un père est bien plus touché quand un de ses enfants lui demande quelque chose pour son frère que pour lui-même. Ainsi la prière des fidèles est précieuse pour les apôtres.

Paul demande aux Thessaloniens de prier pour deux choses nécessaires à la mission apostolique. D'abord, l'efficacité de la Parole divine : « afin que la parole du Seigneur coure et soit glorifiée ». Paul emploie deux images : que la parole divine coure, c.-à-d. ne soit pas contrecarrée, et qu'elle soit glorifiée, c.-à-d. ait du poids, découvre sa valeur à ceux qui vont l'entendre, « comme chez vous aussi ». En 1 Thess 1,6-10, Paul avait dit que les Thessaloniens étaient d'une telle foi, d'une telle charité et d'une telle espérance que les Églises voyaient en eux un modèle à imiter. C'est là une deuxième allusion à « toute

œuvre bonne », sur laquelle Paul attirera encore l'attention dans la 3^{ème} partie du texte avant de l'aborder clairement plus loin. Nous voyons, ici, que même les dons de Dieu déjà donnés, telle ici la parole divine puissante en elle-même, doivent aussi être objet de la prière. Même pour agir selon sa puissance divine, Jésus priait le Père (Jn 11,41-42).

- v. 2 : La 2^{ème} chose que demande Paul, et qu'il unit, contrairement au Lectionnaire, à la première, est « Priez pour que nous échappions à la méchanceté des gens qui nous veulent du mal », mais littéralement c'est « afin que nous soyons délivrés », au passif et donc par Dieu, « des hommes déplacés et méchants ». « ἄτοπος, déplacé », signifie : exprimant un fait ou un comportement étranger et non conforme à la façon correcte et habituelle qu'il a d'être et d'agir. Et « méchant, πονηρός » indique une façon hostile et nuisible animée par Satan. Paul songe peut-être aux juifs qui l'ont persécuté le plus souvent (et qui le persécuteront encore jusqu'à le livrer aux romains), comme il en avait parlé en 1 Th 2,14-16, mais, comme la fin du verset le laisse entendre, il s'agit plutôt des faux-chrétiens, qui s'opposent à sa mission jusqu'à vouloir détruire son œuvre. Paul le précise et en donne la cause en ajoutant : « car tout le monde ou tous n'ont pas la foi », à savoir la foi chrétienne. Il s'agit donc des juifs dont la foi conduisait à la foi chrétienne, des judaïsants, des chrétiens qui ne vivent pas selon leur foi ou qui ont apostasié et des faux-apôtres ou hérétiques qui annoncent une autre foi. Tous ceux-là ne se comportent pas conformément à la foi qu'ils ont ou ont eue, et se laissent conduire par l'esprit du Prince de ce monde. Quant au terme « être délivré, ῥύομαι » [idem dans la 7^{ème} demande du Notre Père en Mt 6,13], nous l'avons rencontré deux fois dans l'Épître d'il y a quinze jours : là, Paul disait à Timothée que le Seigneur l'avait délivré et le délivrera encore ; ici, il confie sa délivrance par le Seigneur à la prière des Thessaloniens. Par cette délivrance, Paul n'envisage pas seulement l'oppression dont il serait lui-même victime, mais aussi les pièges et les erreurs, dans lesquels ces gens-là veulent enfermer la saine doctrine, et que Paul doit combattre et détruire.

3) Que Dieu fasse progresser l'obéissance des Thessaloniens (v. 3-5)

- v. 3 : « Or, fidèle est le Seigneur ». Si des chrétiens ne sont pas fidèles, le Seigneur l'est. Quand donc les Thessaloniens sont tentés de dévaluer la foi, qu'ils recourent au Seigneur « qui vous affermira » : il a promis d'affermir dans le bien, il le fera ; « et vous protégera du Mal », littéralement « et vous gardera du Méchant », celui-ci désignant Satan, comme dans le « Notre Père » : le Seigneur l'a promis, et donc il le fera. C'est la 2^{ème} fois que Paul revient sur « l'affermissement » et « le méchant », la 1^{ère} étant l'affermissement « en toute œuvre et parole bonne », et « les méchants » qui n'ont plus la foi. C'est maintenant un encouragement et une mise en garde que Paul adresse aux Thessaloniens.
- v. 4 : « Dans le Seigneur nous avons pleine confiance en vous », littéralement « nous nous persuadons sur vous ». C'est à la fois dans le Seigneur et sur les Thessaloniens que Paul fonde sa conviction confiante, car tout vient du Seigneur et doit être fait par eux. « Que vous faites et vous ferez ce que nous (vous) prescrivons », à vous comme à toutes les Églises. De nouveau, pour les encourager et les éveiller, il leur rappelle leur parfaite obéissance et la nécessité de la poursuivre dans l'observance des prescriptions des apôtres. La vie chrétienne exige certes des efforts et des combats, mais elle n'est pas compliquée : il suffit de s'en tenir à l'enseignement de l'Église. Cet enseignement est à la fois sûr dans son contenu et simple dans sa cohésion. Si les Thessaloniens s'en souviennent, ils peuvent s'en rapporter au Seigneur qui parle par l'Église, et à Paul qui se porte garant de leur fidélité actuelle et future : Le Seigneur est fidèle, leur dit-il en substance, et vous lui avez toujours obéi ; ne craignez pas, vous ne tomberez pas si vous continuez à agir comme maintenant.

– v. 5 : « Que le Seigneur vous conduise », littéralement « dirige vos cœurs ». Paul fait maintenant une prière, à laquelle il invite les Thessaloniens et par laquelle il les convainc de sa sollicitude à leur égard. Comme il vient de leur dire, « J'ai confiance que vous m'écoutez » : il veut les disposer à la réprimande qu'il leur adressera, en les plaçant dans les mains du Seigneur qui les dirigera. C'est toujours au Seigneur que Paul rapporte tout, même la direction qu'il doit lui-même leur indiquer, afin qu'ils voient en lui le Seigneur qui les dirige. Ce qu'il demande au Seigneur concerne deux domaines :

- a) « vers l'Amour de Dieu ». Par « le Seigneur », Paul voit le Saint-Esprit (nous avons donc encore une formule trinitaire), présent dans le cœur des Thessaloniens. Qu'il les dirige donc « vers l'amour de Dieu », c.-à-d. l'amour pour Dieu, car il y a les vices, les tribulations et autres obstacles qui empêchent d'aimer Dieu, mais il y a aussi la fausse conviction que l'on aime Dieu. Il faut en effet l'aimer en actes et pas seulement en paroles. Et, comme l'amour véritable (ἀγάπη) est le renoncement à soi-même, à ses idées, à sa façon d'agir propres, et le souci constant de faire la volonté de Dieu, il y a toujours un progrès à faire que le Seigneur lui-même aidera à accomplir pour parfaire cet Amour de Dieu.
- b) « vers la persévérance pour attendre le Christ », traduction heureuse, explicitant « vers l'endurance du Christ ». Il s'agit en effet du Christ glorieux de la Parousie, selon l'expression plus complète de 1 Thess 1,3. Peut-être faut-il y ajouter l'endurance que le Christ a déployée en vue de sa Pâque, afin que les Thessaloniens l'imitent. Cette endurance consiste donc à souffrir comme Jésus a souffert, à agir comme lui, et à conserver ce souci de la Parousie, auquel les Thessaloniens étaient heureusement attaché, mais dont ils commençaient à en perdre la signification (voir dimanche dernier).

Après tous ces encouragements et toutes ces recommandations sous la protection du Seigneur, Paul formule les reproches que nous aurons la fois prochaine.

Conclusion

Cette insistance de Paul sur la nécessité d'un effort courageux et soutenu par la prière est justifiée, parce qu'il parle de la vie chrétienne en fonction de la Parousie du Seigneur. Plus on s'approche de la fin, plus les difficultés sont grandes, car plus on découvre l'excellence et la perfection de la récompense éternelle, plus se déploient les forces hostiles à sa venue. C'est ce que l'on constate pour toute existence humaine : l'enfant est insouciant et confiant dans la vie, parce que les vraies difficultés sont assumées par les adultes, mais, quand il grandit et devient adulte, les difficultés l'assaillent et s'amplifient. Ainsi, quand la vie chrétienne grandit, sa richesse et ses difficultés augmentent, et, comme l'enfant devenu adulte possède en lui la force d'affronter la vie, le chrétien reçoit les grâces pour tenir bon et progresser. Quand donc l'Écriture Sainte dit que le chrétien fidèle s'approche de la Parousie, elle n'évoque pas seulement sa venue selon la chronologie profane – c'est une évidence que chaque jour nous sommes un peu plus vieux et plus proches de ce moment-là –, elle évoque aussi, comme nous l'avons vu la fois dernière (voir Épître du 31^e Ordinaire C, p. 8-9), une approche, intérieure au cœur, de cette Parousie. Puisqu'au Jugement dernier, nous serons exactement ce que nous serons à notre mort, il est évident que la Parousie aura déjà lieu d'une certaine façon à notre mort. Et, comme la Parousie est de l'ordre de la perfection, nous nous approchons de notre mort physique où il faudra être parfait. Ce n'est pas encore assez dire, car le moment présent y est également impliqué. Quand Jésus disait : « Devenez parfaits comme votre Père céleste est parfait », il n'ajoutait pas « à votre mort », il parlait de tous les instants. S'approcher de la Parousie veut donc dire aussi s'approcher de la perfection, et vivre la perfection, c'est vivre la Parousie. C'est le moment présent qui compte et que Jésus peut choisir comme jour de notre mort et donc de sa Parousie. Dieu d'ailleurs ne nous donne pas maintenant les grâces dont nous avons besoin dans un an : « À chaque jour suffit sa peine, demain aura souci de lui-même » (Mt 6,34). Quant aux peines, aux maux, aux difficultés, il n'y a pas à s'en inquiéter, car nous recevons la force nécessaire de les supporter quand

nous demandons cette force dans la prière. Une vie chrétienne facile et nonchalante est plutôt inquiétante ; comme pour l'adulte tombé dans l'infantilisme, elle serait infantile.

Paul insiste également sur la prière. Elle n'est pas seulement nécessaire parce qu'une plus grande fidélité a besoin d'une aide plus puissante de Dieu, elle l'est aussi parce qu'elle sous-tend la vie chrétienne à quelque niveau que soit cette dernière, en toutes circonstances, en tout temps et pour tous, que l'on soit faible ou fort. Personne n'était plus fort que les apôtres, et pourtant Paul demande aux chrétiens de prier pour eux. C'est que le Salut ne vient pas de nous mais de Dieu, que nous dépendons de Dieu pour tout et en tout, que Dieu veut sanctifier notre vie, récompenser nos actions, et qu'il fait de nous ses partenaires et ses collaborateurs. On pourrait donc dire : « Si la prière est si puissante sur le cœur de Dieu, pourquoi ne pas l'employer ? » ; c'est vrai, mais, en ce temps où nous célébrons la perfection de la Parousie, pour éviter de chercher une religion qui nous plaise, disons ce qui plaît à Dieu : « Puisqu'il veut que nous priions, priions ».

Évangile : Luc 20,27-38

I. Contexte

Entré en Judée, Jésus veut apprendre à son Église à s'offrir au Père avec lui, lui qui est venu du Ciel pour établir le Royaume de Dieu sur la terre. Ce royaume, il le révélait à Jéricho, lorsqu'il convertissait radicalement Zachée, le roi des pécheurs, par sa miséricorde et sa justice eschatologique, et faisait sa demeure dans la maison de Zachée. Les gens qui le suivaient n'y avait rien compris, mais, l'entendant parler de salut et le voyant s'approcher de Jérusalem, ils lui demandaient s'il allait enfin établir le Royaume indépendant et triomphant qu'ils espéraient. Jésus leur disait alors la parabole des mines (semblable à celle des talents en Matthieu) sur sa royauté eschatologique. Puis dans l'humilité, il faisait avec ses disciples son entrée messianique à Jérusalem, entrait dans le temple, le purifiait et y enseignait le peuple à la place des prêtres et des scribes. Il montrait par là d'une part, que le judaïsme avait méprisé Dieu jusqu'à profaner sa Maison, et d'autre part, que le vrai temple de Dieu est le peuple qui écoute sa parole sous sa seule autorité de prêtre, de prophète et de roi. En mettant ainsi au rancart tout ce que le judaïsme a accumulé pour sa propre satisfaction, Jésus suscite l'hostilité de tous ses ennemis. C'est d'abord l'offensive des chefs du temple qui tiennent à leur autorité ; en réponse, Jésus leur montre qu'ils l'ont eux-mêmes détruite et qu'ils s'en serviront quand même pour le tuer (parabole des vigneronniers homicides). C'est ensuite leurs espions venus le mettre en contradiction avec les exigences de Dieu et les impératifs de l'empereur : Jésus les confond en les mettant en contradiction avec eux-mêmes (tribut à César). Puis – et c'est notre texte – ce sont les sadducéens qui veulent ridiculiser son enseignement et celui des pharisiens en même temps : Jésus leur prouve qu'ils ne connaissent pas les Écritures, tout en montrant l'insuffisance de l'enseignement des pharisiens. Enfin ce seront les scribes qui font semblant d'être pour lui : Jésus démasque et discrédite leur fausse connaissance et leur fausse pratique de la Loi.

En démolissant un judaïsme qui s'est emparé de la Loi et des dons de Dieu pour satisfaire ses ambitions charnelles et terrestres, Jésus veut révéler à son Église qu'elle doit détruire en elle ces mêmes ambitions pour être vraiment à Dieu, c.-à-d. mourir à la chair pour vivre de sa Résurrection. Notre texte se situe dans le contexte suivant : Jésus veut faire un nouveau temple, mais, à son habitude, c'est en accomplissement de la Loi, telle que Dieu l'a révélée à Moïse selon l'interprétation des Prophètes, et c'est en identifiant ce nouveau temple au Royaume de Dieu dans les cœurs. Aussi, ne touche-t-il pas aux institutions du judaïsme qui ne sont plus à la disposition de ce Royaume, et veut-il l'adhésion libre à son enseignement de la part de ceux qui deviendront ce nouveau temple de Dieu. Avec les chefs du temple, il a redit que la seule autorité de son Royaume est Dieu ; avec leurs espions, il a établi que son Royaume n'est pas de ce monde tout en étant de ce monde. Maintenant, avec les sadducéens, il va révéler l'éternité de son Royaume, et contester à demi-mot le sens insuffisant que les pharisiens ont de la résurrection.

II. Texte

1) Question embarrassante des sadducéens (v. 27-33)

– v. 27 : « Des sadducéens, ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de résurrection », littéralement « Quelques-uns des sadducéens, ceux qui contredisent ou démentent ou déduisent ... ». C'est plus qu'une prétention, c'est une dénégation active avec preuves à l'appui. C'est ce qu'ils vont faire par l'exemple qu'ils vont donner. Cependant le Lectionnaire a peut-être tenu compte d'importants manuscrits qui ont simplement « ceux qui disent ». Mais que sont les sadducéens et leur doctrine ?

- a) Leur identité. Les sadducéens sont associés à la ligne sacerdotale de Sadoq, établie par Salomon. Car dans ce parti, né peu avant les Maccabées, la plupart des prêtres faisaient nombre. On sait qu'après l'Exil seul le sacerdoce avec le grand prêtre devint la tête du peuple. Sous l'occupation grecque, pour défendre leurs intérêts et une certaine indépendance du peuple, les sadducéens, composés de gens riches, dignitaires et chefs, s'adjoignent l'aristocratie sacerdotale, se rapprochent de plus en plus de l'hellénisme jusqu'à admettre du monde païen ce qui n'était pas conciliable avec la Loi de Moïse. Ils tombent vite en décadence par leur soumission à l'occupant et l'hostilité sournoise du peuple, mais aussi par leur accommodement de la religion : connaissance trompée de la Loi, ministère sacerdotal formaliste, attaché aux richesses terrestres, engagement passionné à la politique. Il s'ensuit, sous Antiochus IV, dit Épiphane, la réaction des Hassidiens, nouveau parti qui voulait retrouver une vie religieuse saine. De ceux-ci sortiront, un siècle plus tard, les pharisiens qui s'opposeront toujours aux sadducéens. Sous l'occupation romaine, les sadducéens, dont la plupart étaient recrutés surtout parmi les grandes familles sacerdotales, sont relégués dans l'exercice du culte, mais, pour sauvegarder leur autorité et leurs intérêts, ils se compromettent avec l'occupant. Au temps de Jésus, l'hostilité entre sadducéens et pharisiens régnait toujours, et cela au détriment du peuple. Celui-ci n'aimait pas les sadducéens dédaigneux, mais il avait besoin d'eux pour les sacrifices du temple ; il préférait les pharisiens plus proches de lui, mais était également mal vu d'eux parce qu'il ne pratiquait pas convenablement la Loi. Auparavant, les sadducéens l'avaient emporté sur les pharisiens ; au temps de Jésus, l'importance des uns et des autres est à égalité ; plus tard, après la destruction du temple en l'an 70 p. C., les sadducéens seront supplantés par les pharisiens, puis ils disparaîtront, les prêtres n'ayant plus qu'une fonction subalterne dans le peuple [le temple est détruit].
- b) Leur doctrine. Les sadducéens rejettent la tradition maintenue et défendue par les pharisiens. Pour eux, seul le Pentateuque est l'enseignement pur de Dieu qu'on n'a pas le droit de falsifier par les commentaires obscurs des Prophètes et par les pratiques inventées des pharisiens. En fait, ils comprennent le Pentateuque selon leur propre esprit matérialiste, et interprètent à la lettre les prescriptions de la Loi. C'est pourquoi ils ne croient ni aux anges, ni aux esprits, ni à l'immortalité de l'âme, et donc également pas à la résurrection, ni à la rétribution dans l'au-delà. Notre texte parle précisément de la résurrection.

– v. 28 : « Moïse nous a donné cette loi », littéralement « Moïse nous a écrit ». La question que les sadducéens vont poser à Jésus sera directe, sans détour, tant ils sont sûrs d'eux-mêmes, convaincus d'être les fidèles interprètes de la Loi. Aussi avancent-ils dès l'abord un texte du Pentateuque comme base de leur question : il s'agit de la loi du lévirat, tirée de Dt 25,5 et Gn 38,8. Cette loi veut résoudre un problème particulier du Mariage : elle permet à un époux mort sans enfant de prolonger sa vie et son nom dans les enfants que son frère suscitera à sa femme en l'épousant, et ainsi sa lignée subsistera toujours. Cette loi a un sens riche, lié à l'Alliance notamment, mais nous n'avons pas à l'envisager ici, car les

sadducéens ne lui donnent qu'un seul sens : celui d'une solution à un mariage manqué faute d'enfant.

Que déduisent exactement les sadducéens de cette loi ? Ils pensent ceci : Moïse y affirme clairement qu'il n'y a que cette vie terrestre et que l'homme meurt totalement, qu'il n'y a pas d'au-delà et donc pas de résurrection. En effet, si Moïse avait cru qu'il y avait, pour l'homme mort, un retour à la vie terrestre, il n'aurait pas établi une loi destinée à prolonger sa vie sur terre, à savoir : si l'homme ressuscite, des enfants ne lui sont pas nécessaires pour le remplacer ; mais s'il meurt totalement, il est nécessaire qu'il ait des enfants qui le remplacent et le prolongent. Donc, la loi du lévirat existe parce que l'homme meurt totalement. Notons que les sadducéens savent que la Loi de Moïse parle de résurrection, mais non dans le sens que lui donnent les pharisiens et Jésus. Car ils disent, non pas comme le Lectionnaire : « qu'il épouse la veuve pour donner une descendance à son frère », mais littéralement « qu'il accepte la femme et ressuscite une descendance à son frère ». Pour eux, « ressusciter, ἐξάνιστημι » veut dire faire exister sur terre une descendance à un homme mort, et donc ils considèrent que le sens que Jésus et les pharisiens donnent au terme « résurrection » est faux et s'oppose au sens de la Loi de Moïse.

- v. 29-32 : « Or », mais littéralement c'est « Donc, οὖν ». Du sens que les sadducéens ont de la loi du lévirat, et que je viens d'explicitier, ils vont conclure, par un exemple concret, qu'en admettant une résurrection comme l'affirme Jésus, on aboutit à un problème insoluble et même absurde. « Donc », disent-ils, étant donné que l'on est obligé d'observer la loi du lévirat, supposons que la femme a eu sept maris, mais qu'ils sont morts les uns après les autres sans enfant, puis que la femme meurt finalement. Les sadducéens exagèrent volontairement pour bien mettre en évidence la question qu'ils veulent poser à Jésus à propos de la résurrection, et pour jeter le discrédit sur cette idée nouvelle.
- v. 33 : « Eh bien », littéralement nous avons de nouveau « Donc ». Ils laissent de côté le problème des enfants, qui n'est pas résolu à cause de la mort, et ils s'arrêtent au sort final des sept maris et de la femme qui ont observé fidèlement la Loi de Moïse. La question s'impose : « La femme, à la résurrection, de qui sera-t-elle l'épouse, puisque les sept l'ont eue pour femme ? ». À propos d'une vie après la mort, on ne peut invoquer contre les sadducéens le fait qu'Élie est monté au ciel et doit revenir sur terre, ni la foi en « la ré-existence éternelle de la vie » des sept frères de la 1^{ère} Lecture, car nous avons vu que les sadducéens rejettent de la Bible tout ce qui n'appartient pas au seul Pentateuque. On ne peut pas non plus invoquer le fait que le Pentateuque parle des trois femmes d'Abraham et des quatre femmes de Jacob, et admet qu'un homme puisse avoir deux femmes (Dt 21,15), car ces exemples reviennent au même que celui présenté par les sadducéens. De plus, si les sadducéens n'ont pas pris l'un de ces exemples, c'est parce que la Loi, tout en admettant la polygamie, n'obligeait en aucune façon l'homme à épouser une seule femme, alors qu'elle obligeait par la loi du lévirat : c'est un cas contraignant que les sadducéens présentent, afin de signifier que Jésus, dans sa réponse, est obligé de tenir compte de la Loi de Moïse. « Déjà par cette loi du lévirat, disent-ils à Jésus, Moïse affirme clairement qu'il n'y a pas de résurrection, et, si tu admetts encore la résurrection, dis-nous, mais en tenant compte de cette loi de Moïse, lequel des sept épousera la femme ».

2) Réponse débarrassante de Jésus (v. 34-38)

[L'auteur maintient « débarrassante »]

- v. 34 : « Les enfants de ce monde se marient », littéralement « Les fils de ce siècle ... », comme nous le trouvons seulement encore en Lc 16,8 dans la parabole du gérant de l'injustice, « épousent et sont épousés ». Jésus répond avec la même franchise et le même respect que les sadducéens ont manifesté à son égard. Mais, comme toujours, il va profiter de leur

question pour révéler une vérité qui va fermer la bouche à tous, y compris aux scribes, comme on le voit au v. 40 omis. Car les pharisiens et les scribes n'ont pas une idée juste de la résurrection, comme nous le verrons plus loin. Aussi ai-je pensé que les sadducéens avaient également l'intention de s'en prendre à eux. Jésus commence sa réponse en se plaçant au plan purement terrestre, comme les sadducéens, avant de parler de la résurrection, mais il élargit la question du Mariage à tous les hommes et pas seulement aux époux soumis à la loi du lévirat, ce à quoi les sadducéens s'attendaient. Du coup, quand il parlera de l'existence de la résurrection, il leur fera comprendre qu'ils ont mal compris ce que Moïse voulait dire par la loi du lévirat.

- v. 35 : « Mais ceux qui ont été jugés dignes du monde à venir et de la résurrection d'entre les morts ». Jésus aborde alors la résurrection, mais en disant que tous les hommes, les impies comme les justes, ressusciteront, car il oppose « ceux qui en sont dignes » aux « fils de ce siècle-ci » qui désignent tous les hommes, lesquels ne sont pas sauvés. Cependant, il ne veut parler que de ceux qui auront la vie éternelle, pour engager tout le monde à se préparer dignement sur la terre à l'obtenir. Or, dans le siècle à venir et à la résurrection, qui indiquent clairement qu'il y a une autre existence après la mort, les hommes « ne se marient pas », littéralement « ni n'épousent ni ne sont épousés (ou plutôt « ne sont-données-pour épouses) ». Ce dernier terme, « γαμίσκω ou γαμίζω », à la voix passive, s'applique aux femmes, tandis que « épouser, γαμέω, s'applique aux hommes. Saint Jérôme laisse entendre qu'au ciel la distinction sexuelle se maintiendra, ce que disait aussi le Pape Jean-Paul II. (Serait-ce pour cela que Luc a veillé, dans l'exemple donné ici par les sadducéens, à écrire sept fois le terme « femme » en écho des sept maris ?). En tout cas, cette remarque n'est pas « de fide » et défie toute explication.

Ainsi, dit Jésus, le mariage existe uniquement pour le séjour de l'homme sur terre. L'erreur des sadducéens est de s'imaginer que la vie éventuelle après la mort devait nécessairement être la même que la vie terrestre, ce que pensent aussi les pharisiens et encore les juifs aujourd'hui. Mais la vie après la mort n'est pas de même nature que la vie sur terre, elle relève de la nature et de l'immortalité de Dieu [Cfr 1 Cor 15,52 ; Phil 3,21]. Pas plus que le Mariage, la loi du lévirat n'existe dans cette vie éternelle, elle ne vaut que pour la terre : on se marie pour se prolonger sur terre dans ses enfants, mais au Ciel on demeure éternellement, on n'a donc pas besoin de se prolonger. Pour nous qui croyons à la résurrection et à la vie éternelle, la loi du lévirat est sans objet et a un sens spirituel lié, comme je l'ai évoqué plus haut, à l'Alliance et à la rédemption accomplie par le Christ, comme Jean Baptiste le laissait entendre en parlant « d'ôter la sandale ».

- v. 36 : « Car ils ne peuvent plus mourir ». Cette précision de ce qui était sous-entendu dans le verset précédent, « la résurrection d'entre les morts », attire l'attention sur le fait que la mort sur la terre dissout tous les liens, toutes les conditions, toutes les nécessités qui relèvent de la terre, si bien que tous ces modes d'être n'existent plus dans le Ciel. Mais aussi, par la conjonction « car », cette précision indique que l'immortalité est la cause de l'élimination du mariage, de la loi du lévirat, des conditions passagères de la terre et de la mort. Ceux qui sont dans cette immortalité sont des « hommes nouveaux ».

« Car ils sont semblables aux anges », mais littéralement c'est « car ils sont égaux-aux-anges » : ils n'ont pas la même nature que les anges, mais leur condition est égale à la leur. Ceci ne veut pas dire seulement qu'ils sont comme les anges qui ne meurent pas et ne se marient pas ; cela veut dire encore que des hommes nouveaux sont devenus célestes comme les anges. Les ciels, en effet, sont le domaine des anges, domaine qui surpasse et influence la terre. Jésus révèle que ceux qui sont dignes de la résurrection ont acquis une dignité égale aux anges alors qu'ils leur sont inférieurs. Valeur extraordinaire que Jésus

encore amplifie juste après. En évoquant les anges, Jésus contredit encore les sadducéens qui n'y croient pas.

« Et ils sont fils de Dieu ». Ceci contredit, de plus, les pharisiens. Car pour ceux-ci, ce sont quelques membres d'Israël, élus par Dieu d'une façon exceptionnelle sur la terre, qui sont « fils de Dieu », la résurrection, par contre, étant destinée à tous. Jésus ne le dit pas de cette façon, car il ajoute : « étant héritiers de la résurrection », mais littéralement c'est « étant fils de la résurrection », c.-à-d. engendrés, entretenus et héritiers de la résurrection. « Fils de Dieu » a donc le sens fort de participation à la nature divine, comme on le devient déjà par le baptême. La résurrection n'est pas une reviviscence dans l'au-delà, comme le pensent les pharisiens, mais elle est un engendrement, une nouvelle naissance par Dieu qui communique sa propre vie divine, ce que Nicodème, pourtant maître en Israël, ne comprenait pas [Jn 3,10]. Jésus n'en dit pas plus sur ce nouvel état, car, si les disciples de la Transfiguration se demandaient ce que veut dire « ressusciter d'entre les morts » (Mc 9,10), pharisiens et sadducéens étaient encore plus incapables de le comprendre.

Jésus répond donc aux sadducéens par des vérités de plus en plus élevées : partant de la terre où l'on se marie, il passe à un au-delà de la mort tout différent de celui de ses interlocuteurs, puis s'élève à l'immortalité, puis plus haut encore à l'égalité avec les anges, enfin à la qualité de fils de Dieu par celui qui a dit « Je suis la résurrection et la vie » (Jn 11,25).

- v. 37 : « Quant à dire que les morts doivent ressusciter », littéralement « Or, que les morts sont éveillés ». Les sadducéens invoquaient Moïse et demandaient à Jésus d'en tenir compte. Jésus va les satisfaire pleinement mais pour leur confusion ; il dit en effet : « Moïse lui-même le fait comprendre dans le récit du Buisson ardent », littéralement « Moïse l'a indiqué au récit du Buisson ». Jésus ne reprend pas seulement un texte du Pentateuque, il invoque une révélation que Moïse a eu personnellement dans la vision de Dieu, et il cite ce que Dieu lui a dit : « Quand il appelle le Seigneur », ceci est ce que Jésus dit, « le Dieu d'Abraham et le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob », ceci, ce sont les paroles mêmes du Seigneur en Ex 3,6.15.16. Cette parole de Moïse et de Dieu pouvait-elle convaincre les sadducéens ? Ici, en Luc, Jésus ne dit pas ce que Marc rapporte de notre même texte, et qui préparait les sadducéens à réfléchir à son argument : « Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Écritures ni la puissance de Dieu » (Mc 12,27b). Concernant la puissance de Dieu, les sadducéens pouvaient facilement comprendre que si Dieu a pu créer le monde, il pouvait aussi ressusciter les morts. Et concernant leur incompréhension des Écritures, ils pouvaient au moins se demander quel sens Jésus donnait à ce texte de l'Exode, et pourquoi Moïse entendait Dieu lui parler d'Abraham, d'Isaac et de Jacob qui étaient morts longtemps avant lui ; et ils auraient pu en déduire qu'Abraham, Isaac et Jacob étaient vivants. Mais, comme il constate que les sadducéens ne font pas cette déduction, Jésus en donne le sens au verset suivant.
- v. 38 : « Il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants ». Les sadducéens comprennent que, par les termes « des morts et des vivants », Jésus parle des trois patriarches, et ils ne peuvent pas dire : « Moïse a voulu dire que le Seigneur a été le Dieu des patriarches », car, comme Dieu s'adresse à Moïse cinq cents ans après la mort des patriarches, il voudrait dire qu'il est le Dieu des morts ; et comme, pour les sadducéens, les morts n'existent plus, il voudrait dire qu'il est le Dieu de ceux qui n'existent plus, ce qui, pour Dieu, n'a pas de sens (d'autant plus qu'en Matthieu Dieu dit « Moi je suis le Dieu » et non « j'étais »), et, pour Moïse, est inutile à dire. Si donc Dieu le dit, c'est qu'il parle d'hommes qui sont vivants pour lui. C'est ce que Jésus ajoute, mais en soulignant la puissance et la nature de Dieu, par la conjonction « car » ; il dit en effet : « Car tous vivent pour lui » ou « par

lui ». Il veut dire que Dieu n'est que vie, que le péché, la mort, le mal ne sont pas en lui, et donc que Dieu vivifie et ressuscite. Mais alors, d'où viennent le mal et la mort ? Ils viennent de l'homme qui s'est détourné de Dieu qui est vie, mais Dieu veut le faire vivre en plénitude. C'était l'affirmation du judaïsme tardif, comme nous l'avons vu dans la 1^{ère} Lecture, et comme nous le trouvons dans le livre de la Sagesse : « Dieu n'a pas créé la mort, mais celle-ci est entrée dans le monde par l'envie du diable ; il a créé l'homme pour l'immortalité » (Sg 2,23-24 ; 13^e Ordinaire B).

Ainsi, aux problèmes de la mort, le Christ Jésus, qui est la résurrection et la vie, apporte les solutions célestes qu'annonçait la Loi de Moïse.

Conclusion

Mis à part les v. 35-36 où s'exprime l'Évangile du Salut, non cependant sans influencer le sens des deux autres versets, Jésus rappelle aux juifs ce qu'ils auraient dû savoir s'ils n'avaient pas perdu le sens de la Loi. Le rétablissement de ce sens confond non seulement les sadducéens qui ne répondent pas, mais aussi les scribes et les pharisiens qui, aux v. 39-40, répondent qu'il a bien parlé, mais cela uniquement parce qu'il a fermé la bouche aux Sadducéens, puisqu'eux-mêmes également n'osent plus ouvrir la bouche. Car, aujourd'hui encore, les juifs croient que la vie du monde à venir, après une résurrection corporelle, est un retour à cette vie terrestre améliorée, où Dieu, incommunicable et invisible, est adoré fidèlement, et où règne la paix entre les justes et entre eux et les animaux. Ce n'est pas innocemment que les sadducéens ont avancé la loi du lévirat devant les scribes présents, car ceux-ci étaient aussi embarrassés à propos de l'application de cette loi. Vite tombée en désuétude, cette loi n'est plus du tout pratiquée par les juifs aujourd'hui, comme il en est aussi pour d'autres lois. Car la loi du lévirat ne trouve sa solution que dans le Christ.

Le texte parle de la résurrection eschatologique finale, c.-à-d. de la résurrection des corps à la fin du monde. Comme le redit Jésus, la Loi de Moïse disait déjà que l'homme ne meurt pas totalement dans son être : il meurt à la terre et donc dans son corps qui est terrestre ; mais elle ne parlait pas de la résurrection des corps. Il y a bien eu Abraham, qui, devant immoler son fils, y songeait, comme le dit l'épître aux Hébreux (He 11,19), mais cette résurrection était un retour à la vie terrestre, comme les résurrections du fils de la Sunamite par Élisée, et la résurrection du fils de la veuve de Naïm ou encore celle de Lazare. C'est par la suite que la résurrection des corps commence à être révélée, spécialement chez les Prophètes, par exemple Is 25,8 ; 26,19 ; Os 13,14 ; Dn 12,2, et notre 1^{ère} Lecture. Mais Jésus, devant les sadducéens, ne pouvait pas invoquer ces textes ; il se rattrapait cependant en rappelant la nature et la puissance de vie de Dieu, ainsi que le soin qu'il a toujours pris de ses élus ; bien plus, il avait fait allusion à ces textes prophétiques avant de parler de Moïse au Buisson ardent, en donnant sa propre pensée, et là il clarifiait et dépassait ce que l'Ancien Testament disait d'une façon imprécise, puisqu'il disait que la résurrection corporelle de l'homme se ferait dans les cieux et par la participation à la vie même de Dieu. Il parlait déjà de sa propre résurrection où son humanité serait divinisée en plénitude, et par laquelle ses disciples croyants accéderaient eux aussi à sa divinisation. L'Église nous fait donc lire ce texte évangélique, parce qu'il évoque la résurrection eschatologique. Ce texte nous invite, comme les autres lectures, à rechercher davantage la vie du Ciel en Dieu par Jésus-Christ, où tout sera totalement clair, et où nous serons pleinement sanctifiés.

<p>La résurrection eschatologique de ceux qui, dans la fidélité et la prière, espèrent la vie éternelle en Dieu.</p>
--